

Règlement Intérieur – ES Segré HA Football

Ce règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement du club de football de l'**ES Segré HA Football**. Il s'applique à tous les licenciés du club : joueurs, éducateurs, dirigeants, bénévoles, arbitres, parents et accompagnateurs.

1. Adhésion et licences

- Toute personne souhaitant pratiquer et servir au sein du club doit être **licenciée à la FFF** via l'ES Segré HA Football. Pour le club house et/ou événements particuliers, les non-licenciés sont sous la responsabilité de l'adhérent demandeur.
 - La licence ne sera enregistrée qu'après **remise du dossier complet** (formulaire FFF, certificat médical ou questionnaire de santé, cotisation).
 - Le non-paiement de la cotisation peut entraîner une suspension temporaire ou définitive des entraînements et compétitions.
-

2. Entraînements et matchs

- Les joueurs doivent être **présents et ponctuels** aux entraînements et aux matchs.
 - Toute absence doit être **justifiée auprès de l'éducateur** concerné.
 - Le matériel d'entraînement (tenue, crampons, protège-tibias) doit être **complet et conforme**.
 - Le respect des **consignes des éducateurs** est obligatoire.
-

3. Comportement

- Le respect est une valeur essentielle du club : envers les **éducateurs, coéquipiers, adversaires, arbitres et bénévoles**.
 - Toute forme d'**insulte, de violence, de tricherie ou de comportement antisportif** est interdite.
 - L'image du club doit être préservée en toutes circonstances, **y compris sur les réseaux sociaux**.
-

4. Vestiaires et installations

- Les installations du club (vestiaires, terrains, locaux) doivent être **tenues propres et respectées**. Un **règlement d'utilisation du club house** est affiché dans ce dernier.
- Il est interdit de **fumer des stupéfiants** dans l'enceinte du club.
- Toute dégradation volontaire entraînera une **sanction disciplinaire et une prise en charge des réparations**.

5. 🛠️ Matériel

- Le matériel mis à disposition (ballons, chasubles, cônes, etc.) doit être **utilisé avec soin**.
- Il est de la responsabilité de chacun d'**aider à l'installation et au rangement**.
- En cas de prêt de matériel ou d'équipement, le licencié s'engage à le **rendre en bon état**.
- Pour conduire les minibus, il faut être obligatoirement adhérent et remplir les instructions de règlement du minibus (Voir avec le référent matériel ou un membre du comité directeur).

6. 👨👩 Rôle des parents (pour les jeunes catégories)

- Les parents sont invités à **encourager dans le respect** et à adopter une attitude **positive et bienveillante**.
- Ils doivent **respecter les décisions des éducateurs** et ne pas intervenir dans la gestion sportive.
- La présence d'un parent ou adulte référent est **souhaité lors des déplacements**.

7. 📋 Sanctions

En cas de non-respect du règlement :

- Un **avertissement** peut être donné par l'éducateur ou un dirigeant.
- En cas de récidive, une **exclusion temporaire** des entraînements/matches pourra être prononcée.
- Pour des fautes graves, le bureau du club peut décider d'une **exclusion définitive** après entretien avec le joueur et sa famille (le cas échéant).

8. 👤 Comité de discipline

Un comité composé de membres du bureau, d'éducateurs et, si besoin, des représentants légaux (pour les mineurs), pourra être convoqué pour examiner les manquements graves au présent règlement.

9. 📝 Acceptation du règlement

- Le présent règlement est **remis à chaque licencié** en début de saison.
- L'adhésion au club implique l'**acceptation pleine et entière** de ce règlement.